



LA DIRECTRICE GENERALE ASSUME LE PLAN SOCIAL A VNF AVEC 155 SITES DANS LE COLLIMATEUR

LA CGT : SEULE ORGANISATION SYNDICALE À DIRE NON AUX FERMETURES ET AUX MOBILITÉS FORCÉES

Alors que la Direction Générale a fini par tomber le masque lors de la réunion du 8 janvier 2026, la réalité éclate au grand jour : ce qui nous est présenté n'est pas une simple évolution, mais un véritable **plan social à l'échelle de l'établissement**. Face à cette offensive, la CGT est aujourd'hui la **seule organisation** à refuser de faire passer la pilule et à s'opposer fermement à la liquidation de nos implantations territoriales.

LE PROJET D'ACCORD ACCOMPAGNEMENT DES MOBILITÉS GÉOGRAPHIQUES (AMG) : VERITABLE BOITE A OUTIL POUR FERMER NOS SITES

Le processus de négociation entamé en 2025 révèle une supercherie orchestrée par étapes :

- **Étape 1 : Le leurre du "Zéro Mobilité"** – Un intitulé trompeur pour endormir la vigilance des agents.
- **Étape 2 : Le piège des 30 km / 30 mn** – Sous couvert de "bienveillance", la Direction fixe un seuil arbitraire de 4 agents en deçà duquel les conditions de travail ne sont plus tenables, pour condamner un site et autoriser les mobilités contraintes
- **Étape 3 : Le Plan de Départ Volontaire déguisé** – En proposant des primes pour des mobilités allant jusqu'à 150 km, la DRHM organise la fuite des effectifs pour mieux justifier les fermetures futures.

La Direction piétine les échanges de cette négociation

Le 8 janvier, la Directrice Générale a annoncé froidement que **tout site dit non pérenne pourrait être fermé**, dès lors qu'un autre site, situé à moins de 30 minutes ou 30 km — qualifié d'implantation pérenne — serait en capacité d'accueillir les agents,

Autrement dit : fermer d'abord, discuter ensuite.

Par cette décision unilatérale, la Direction **piétine délibérément les échanges dans le cadre de cette négociation**. Il avait pourtant été clairement défini que **tout site devait être maintenu dès lors que les effectifs dépassaient 4 agents**. Cet engagement est aujourd'hui purement et simplement supprimé.

Pire encore, concernant les mobilités supérieures à 30 minutes ou 30 km, il avait été formellement convenu qu'**aucune fermeture ne pouvait intervenir sans l'accord écrit des agents**, même s'il ne restait qu'un seul agent sur le site. Là encore, la Directrice Générale **revient sur sa parole**. Ce n'est plus du dialogue social : c'est un **passage en force organisé**, un **mépris total des représentants du personnel et des agents**, et une **attaque directe contre l'emploi, les conditions de travail et de vie des personnels**.

La CGT refuse d'être la caution d'une Direction qui trahit ses propres engagements et impose ses décisions par la contrainte.

Face à cette **provocation inacceptable**, la CGT a pris ses responsabilités : **nous avons claqué la porte.**

Car le constat est sans appel : La Direction veut s'affranchir du nombre d'agents présents pour sacrifier les sites selon son propre calendrier.

NOS VIES, PAS LEURS CHIFFRES : DÉFENDONS LE SERVICE PUBLIC !

La CGT refuse que la responsabilité des fermetures repose sur les épaules des personnels. Diviser les collectifs de travail en demandant l'avis des agents sur la suppression de leurs propres missions est une méthode inacceptable et culpabilisante.

Ce que la CGT revendique et défend :

- **Le maintien de chaque implantation** : Nos sites répondent à des besoins sociaux et à une activité de service public réelle.
- **La prise en compte de tous les effectifs** : Nous avons imposé le décompte des saisonniers dans les seuils de maintien d'activité.
- **L'arrêt de l'automatisation aveugle** : Nous exigeons une véritable étude de trafic sur 10 ans avant de condamner le petit gabarit.

L'HEURE EST À LA RÉSISTANCE : NE RESTEZ PAS SPECTATEURS !

La Direction cherche des signataires pour cet accord afin de lancer le "top départ" des fermetures. Ne nous laissons pas impressionner par les effets d'annonce, les conditions des fermetures ne sont pas remplies.

La CGT appelle les agents à rester vigilants, à **se mobiliser massivement dans chaque Direction Territoriale** et à se tenir prêts à défendre collectivement leurs droits. **Quand la Direction ne respecte plus ses engagements, la lutte devient une nécessité**